

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3256

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3256**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences avait initialement été créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

En application de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole de Lyon s'est substituée, sur son territoire et à compter du 1er janvier 2015, au Conseil départemental du Rhône pour l'exercice de l'ensemble des compétences départementales.

L'arrêté préfectoral n° 15-166 du 10 juin 2015 a modifié la liste des membres de l'EPCC Musée des Confluences afin de prendre en compte cette substitution de la Métropole sur son territoire au Département du Rhône ainsi que l'adhésion du Département du Nouveau Rhône et de la Ville de Lyon.

Par jugements successifs du 7 décembre 2017 puis du 4 octobre 2018, le Tribunal administratif de Lyon a annulé les arrêtés préfectoraux des 2 avril 2014 et 10 juin 2015 en reportant, toutefois, les effets de l'annulation au 1er janvier 2019.

Ce délai permet de prendre les dispositions nécessaires à la continuité du service public culturel assuré par l'EPCC Musée des Confluences.

Ainsi, la Métropole a demandé à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, par délibération du Conseil n° 2018-3131 du 5 novembre 2018, de prononcer la création du nouvel EPCC Musée des Confluences.

Le nouvel EPCC Musée des Confluences a été créé par arrêté préfectoral [numéro et date à compléter].

Ce nouvel EPCC Musée des Confluences est donc créé à partir du 1er décembre 2018. Il fonctionnera de manière opérationnelle à partir du 1er janvier 2019.

II - Modalités de représentation

Il appartient à la Métropole de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences.

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le conseil d'administration du Musée des Confluences est composé de la manière suivante :

- 12 représentants élus de la Métropole de Lyon,
- 2 représentants élus de l'École normale supérieure de Lyon (ENS),
- 1 représentant élu de la Ville de Lyon,
- le Maire de Lyon ou son représentant,

- 2 représentants élus du personnel,
- le représentant de l'Université de Lyon désigné par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE),
- 5 personnalités qualifiées désignées conjointement par les personnes publiques.

Conformément aux statuts, les 3 personnes publiques membres de l'établissement (Métropole, Ville de Lyon et ENS) doivent également désigner conjointement 5 personnalités qualifiées pour siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences. Ces personnalités seraient :

- Camille Pisani, directrice générale de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique,
- Bruno Maquart, président d'Universcience,
- Hubert Guimet, administrateur du Musée national des arts asiatiques Guimet,
- Hervé Laurent, ancien président du club d'entreprises du Musée des Confluences, ancien président du Gil-Medef Lyon-Rhône, fondateur de Deloitte, ancien président du groupe Alliage,
- Yannick Lintz, directrice du département des arts de l'Islam au Musée du Louvre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans la phrase commençant par "Le nouvel EPCC Musée des Confluences a été créé, etc." de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018."

au lieu de :

"par arrêté préfectoral [numéro et date à compléter].".

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par madame le rapporteur.

2° - Désigne :

a) - en tant que représentants de la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences :

1- Mme Myriam PICOT
2- Mme Sarah PEILLON
3- Mme Clotilde POUZERGUE
4- Mme Pascale COCHET
5- Mme Valérie GLATARD
6- Mme Muriel LECERF
7- Mme Catherine PANASSIER
8- M. David KIMELFELD
9- M. Loïc CHABRIER
10- M. Alain GALLIANO
11- M. Michel FORISSIER
12- M. Guy BARRET

b) - Camille Pisani, Bruno Maquart, Hubert Guimet, Hervé Laurent et Yannick Lintz en tant que personnes qualifiées, conjointement avec la Ville de Lyon et l'ENS de Lyon, pour une durée de 3 ans renouvelables, au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.